

CLAUSE DE REVOYURE SALAIRE

Suite à l'annonce de la mise en place de la prime exceptionnelle.

LA CFDT APRES CONSULTATION NE VALIDERA PAS CET ACCORD !!!

Il nous semble complètement aberrant de valider cette sorte d'accord :

- Accord qui n'apporte RIEN ou SI PEU,
- Accord qui ne comble même pas le déficit en terme de pouvoir d'achat,
- Accord qui ne permet même pas de décoller du SMIC.

LA SIGNATURE DE CET ACCORD PERMET PEUT ETRE DE VALIDER LE MONTANT MAXI (180 euros) MAIS AUSSI LE MONTANT MINI (10 euros brut)

* 10 €uros / 12 mois = **0,83 €uros par mois ?**

10 €uros / 52 semaines = **0,19 €uros par semaine ?**

QUAND ON CONNAIT :

- ➔ L'augmentation du coût de la vie
- ➔ L'augmentation du coût du carburant
- ➔ L'augmentation des résultats de l'entreprise
- ➔ L'augmentation des dividendes des actionnaires

QUAND ON NOUS RÉPÈTE :

- ➔ La notion d'équipe
- ➔ La lutte contre la précarité



Allons de qui se moque t-on, messieurs nos dirigeants en col blanc qui s'octroient plus de 10% d'augmentation pour l'année, ceci sur la moyenne des 10 plus gros salaires ? Alors que vos salariés ne peuvent même pas prétendre à combler juste l'inflation !!!

CELA SEMBLE POUR VOUS UNE DEMANDE EXORBITANTE ?

CFDT, le parti pris de la solidarité

